



Assemblée  
générale  
17ème

**Vendredi 08 décembre 2023**

**OLEMPS**





**Liste des clubs présents ou représentés :**

- 1-Agen/Gages,
- 2-Alrance,
- 3-Anglars/Vaureilles,
- 4-Aubrac 98,
- 5-Bas Rouergue,
- 6-Bassin Aveyron,
- 7-Bezannes,
- 8-Bouillac,
- 9-Boussac,
- 10-Bozouls,
- 11-Camboulazet,
- 12-Campagnac,
- 13-Campuac/Golinhac/Espeyrac,
- 14-Canet/Prades de Salars,
- 15-Cantoin,
- 16-Capdenac Portugais,
- 17-Colombières,
- 18-Combes,
- 19-Comtal,
- 20-Costelcalde/Lestrade,
- 21-Dourdou,
- 22-Druelle,
- 23-Espalion,
- 24-Espoir Foot Club 88,
- 25-Foot Ségala/Rieupeyroux/Salvetat,
- 26-Foot Rouergue,
- 27-Foot Vallon,
- 28-Galgan,
- 29-Goutrens / Mayran,
- 30-JS Lévezou Football,
- 31-La Bastide L'Evêque,
- 33-La Terrisse,
- 34-Lacroix Barrez,
- 35-Laissac,
- 36-Larzac Vallée,
- 37-Le Monastère,
- 38-Laissac,
- 39-Luc Primaube,
- 40-Mahorais,
- 41-Martiel,
- 42-Méridienne d'Olt,
- 43-Millau,
- 44-Montbazens / Rignac,
- 45-Montjoux,
- 46-Moyrazès,
- 47-Naucelle,
- 48-Olemps,

49-Onet le Château,  
50-Ouest Aveyron Foot,  
51-Pareloup Céor,  
52-Pays Alzuréen,  
53-Penchat/Livinhac,  
54-Rance et Rougier,  
55-Rives Etoiles Sportives,  
56-Rives du Lot,  
57-Rodez A.F.,  
58-Salles Curan/Curan,  
59-Soulaiges Bonneval,  
60-Sources de l'Aveyron,  
61-Souyri,  
62-Saint Affrique,  
63-Saint Beauzely,  
64-Saint Georges de Luzeçon/Saint Rome de Cernon,  
65-Saint Juéry,  
66-Saint Laurent d'Olt / La Canourgue,  
67-Saint Sernin,  
68-Sainte Radegonde,  
69-Tournemire / Roquefort,  
70-Vabres l'Abbaye,  
71-Vabre Tizac,  
72-Viadène/Argence,  
73-Villecomtal/Mouret,  
74-Villefranche de Rouergue,  
75-La Rouquette,  
76-Sud Avenir Féminin.

76 clubs sont présents ou représentés.  
Ils représentent 213 voix sur 240 (soit 89 % des voix).

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale régulièrement convoquée peut valablement délibérer.

**Sont excusés :**

Saint Julien de Rodelle.  
Réquista

**Sont absents :**

1-Aguessac,  
2-Broquiès,  
3-Causse et Lestang,  
4-Foissac,  
5-Haut Lézérou,  
6-La Bastide l'Evêque,  
7-Le Vibal,  
8-Manhac,  
9-Saint Rome de Tarn,  
10-Sainte Croix,  
11-Castanet.

En application de l'article 12.1 des statuts du D.A.F, il est infligé une amende de 110 € à chacun des clubs absents lors de l'Assemblée Générale.

## **LE QUORUM**

76 clubs sont présents ou représentés, représentant plus de 89% des voix.  
Le quorum est atteint.

### **L'Assemblée Générale est ouverte à 19 heures 30.**

Le Président Pierre BOURDET accueille les personnes présentes et déclare ouverte l'Assemblée Générale Financière d'Hiver du District Aveyron Football, 17<sup>ème</sup> du nom.

L'Assemblée entend les allocutions de Madame Sylvie LOPEZ, Maire d'OLEMPS puis celle de Monsieur Julien ALVERGNE, Président de l'AS OLEMPS.

Madame la Maire dit l'importance du Club de Football dans la vie de la Commune.

Julien ALVERGNE présente son club.

### **A l'unanimité moins une abstention, l'Assemblée Générale adopte le Procès-Verbal de la 55<sup>ème</sup> Assemblée Générale du 23 juin 2023.**

\*\*\*\*\*

### **Pierre BOURDET dresse un bilan intermédiaire de la Saison actuelle.**

📌 **LE NOËL DES FOOTEUX** a réuni 331 équipes et 3 000 jeunes.

### 📌 **L'OPERATION OCTOBRE ROSE.**

Une réflexion devra être menée sur les conditions dans lesquelles cette manifestation se poursuivra à l'avenir.

Un chèque de 930 € est remis à Madame Anne CONTI Présidente du Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer.

📌 **L'OPERATION « RESPECT »** se poursuit en D1 Seniors.

📌 **LE CHAMPIONNAT DE D5** est organisé en 7 Poules de 8.

Cette Compétition se déroule dans d'excellentes conditions.

En fin de Saison, le District organisera pour les Clubs de D5 et sur la base du volontariat une Coupe Territoriale «Point Vert » (Règlement en Annexe N° 1).

### 📌 **LES CHAMPIONNATS ET COUPES**

La gestion des retards dans ces Compétitions est compliquée.

📌 **LES LABELS RECOMPENSANT LES CLUBS** seront tous remis à l'occasion de manifestations qui seront organisées au sein des Clubs.

### 📌 **QUELQUES CHIFFRES**

- Environ 12 500 licenciés sont comptabilisés.
- 172 équipes Seniors Masculins sont engagées entre l'AVEYRON et la LOZERE.

Ce qui situe le Territoire au deuxième rang de la Ligue.

#### **PRESENTATION DU BILAN COMPTABLE DE L'EXERCICE 2022/2023 PAR DAMIEN PRADALIER, TRESORIER DU DISTRICT.**

On se reportera au Power Point joint en Annexe N° 2.

Diverses questions sont posées sur ce bilan auxquelles Damien PRADALIER apporte les réponses nécessaires.

#### **PRESENTATION DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES PAR PIERRE FABRE.**

Monsieur Gilles TOURNIER, Commissaire aux Comptes, est excusé.

Au terme de son rapport, les comptes sont certifiés.

La situation financière du District est saine, les charges sont maîtrisées.

#### **L'AFFECTATION DU RESULTAT**

A l'unanimité, la somme de 3 902 euros est affectée au fonds associatif.

#### **LES VOTES SUR L'EXERCICE COMPTABLE 2022/2023.**

A l'exception d'une abstention, les différents postes de l'exercice comptable 2022/2023 sont adoptés à l'unanimité.

#### **LE REGLEMENT DE LA NOUVELLE COUPE TERRITORIALE POINT VERT.**

Pierre BOURDET propose l'organisation de cette Coupe aux Clubs de D5, en fin de Saison et sur la base du volontariat.

#### **LES NOUVELLES FORMATIONS TECHNIQUES**

Gilles BOSCUS expose les principales dispositions de ces nouvelles formations et rappelle les modalités d'inscription (annexe n°3).

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

##### LES DATES A RETENIR :

- ✓ Le 25 mai 2024 auront lieu les Finales des Coupes de l'AVEYRON.
- ✓ La Soirée des Bénévoles se déroulera le 15 mars 2024.
- ✓ Le week-end des Bénévoles (23 et 24 mars 2024) leur permettra d'assister à LYON au match FRANCE -ALLEMAGNE.

##### LE CHALLENGE DES «PITCHOUNETS DU MONDE» se poursuit.

##### LA FORMATION DE MARKETING dispensée dans les locaux du District est suivie par 7 stagiaires.

##### LES ACTIONS DE SENSIBILISATION A L'ARBITRAGE

Une affiche « PREND LE SIFFLET » est mise à disposition des participants à l'Assemblée.

o L'OPERATION « MINI-BUTS »

Elle est organisée par la Ligue.

Le District envisage de doter les clubs qui ne recevraient pas de mini buts (3 ballons ou 26 chasubles ou une trousse à pharmacie).

\*\*\*\*\*

✚ LES ALLOCUTIONS DES PERSONNALITES INVITEES

- Madame Evelyne DOULS (CDOS).
- Monsieur Arnaud DALLA PRIA, Président de la Ligue de Football OCCITANIE.
- Madame Laure MOREAU, représentant l'administration de la Jeunesse et des Sports.

\*\*\*\*\*

Le Président BOURDET clôture l'Assemblée Générale à 22 heures 05 et invite les participants à un buffet campagnard.

Le Président,

  
Pierre BOURDET

Le Secrétaire Général,

  
Jean-Marc ANSELMINI.



# 17 -ème Assemblée Générale Financière des Clubs District Aveyron Football



Olemps  
08/12/2023



AVEYRON  
LE DEPARTEMENT



## Informations

# Présentation du règlement de la Coupe Territoriale D5 « POINT VERT »

ANNEXE 1







Décembre 2023

## **COUPE TERRITORIALE D5 « POINT VERT »**

- Il a été décidé, comme promis, de créer une coupe spécifique pour la D5 au vu du nombre de matchs de championnat officiel (14) du fait des poules à 8 équipes.
- Cette nouvelle compétition baptisée « COUPE TERRITORIALE D5 POINT VERT » a un règlement spécifique dont les principaux points sont indiqués ci-dessous.
- Par principe essentiel, ce sont les règlements de base du District de l'AVEYRON des championnats et coupes qui sont appliqués.

## REGLEMENT DE LA COUPE TERRITORIALE D5

### **Article 1 : CREATION**

Cette coupe est ouverte aux équipes évoluant en championnat D5.

Deux clubs ayant une équipe engagée en championnat D5, s'ils n'ont pas individuellement engagé une équipe, pourront créer une entente et l'engager pour cette coupe territoriale en fournissant le document de l'entente.

Par dérogation à l'article 152 des R.G. du D.A.F., les joueurs dont la licence a été validée après le 31 janvier sont autoriser à participer à cette compétition.

Les engagements sont libres, gratuits, se font sur JANVIER de la saison en cours et au plus tard le 31 janvier.

La compétition commence après la fin du championnat officiel D5.

La gestion de cette coupe est assurée par la commission « coupes et championnats » du District AVEYRON Football.

## **Article 2 : ORGANISATION PRATIQUE**

La compétition se déroulera suivant le nombre d'équipes inscrites avec comme principe d'assurer un minimum de matchs pour chacune des équipes inscrites ; Le souhait étant de faire faire 6 matchs dans cette compétition sur la période FIN MARS à FIN MAI.

La première phase pourra donc être une formule type « championnat ».

La formule retenue sera communiquée dès mi-février de la saison en cours, étant entendu qu'elle respectera plusieurs points essentiels :

- Equilibre des matchs entre réception et déplacement (s'il est prévu 6 matchs, 3 seront à domicile et 3 en déplacement – là aussi sauf cas exceptionnels)
- Eviter le plus possible de placer dans la même poule des équipes ayant évolué ensemble en championnat
- Réduire le plus possible les déplacements
- Pas de match nul possible

→ En cas de match nul à l'issue du temps réglementaire, le vainqueur sera désigné par l'épreuve des tirs au but suivant les dispositions réglementaires classiques. (Attention : pas de prolongations !)

Cette « nouveauté » va donner un peu de « piment » à la fin des matchs et évitera des complications pour le classement final !

La deuxième phase correspondra à la FINALE de la coupe sur terrain neutre ou éventuellement des demi-finales suivant le nombre de groupes constitués auparavant.

- Si uniquement 2 groupes, les 2 premiers en FINALE
- Si 4 groupes, les 4 premiers par tirage au sort en demi-finales puis vainqueur en FINALE.

Dans ce cadre-là, si égalité, même principe que phase de groupe, avec tirs aux but directs.

- Il sera uniquement utilisé des feuilles de match version papier (pas FMI)

### **Article 3 : CLASSEMENT**

Le barème des points attribués pour le classement sera le suivant :

- 3 points pour l'équipe vainqueur à la fin du temps réglementaire
- 2 points pour l'équipe vainqueur aux tirs aux buts
- 1 point pour l'équipe perdante aux tirs aux buts
- 0 point pour l'équipe perdante à la fin du temps réglementaire
- -1 point pour l'équipe qui fera forfait + pénalité de 50 €

Si des équipes sont à égalité de points dans le même groupe, le classement se fait suivant les critères suivants :

- En premier lieu classement aux points du match joué entre les équipes ex-aequo
- En cas de nouvelle égalité, différence entre buts marqués et buts encaissés sur toute les rencontres de la première phase
- En cas de nouvelle égalité, plus grand nombre de buts marqués sur la première phase
- En cas de nouvelle égalité, plus petit nombre de buts encaissés sur la première phase
- Tirage au sort par le District si les égalités restent



#### **Article 4 : DOTATIONS**

La dotation pour les équipes finalistes sera la suivante :

- Jeux de tee-shirts floqués pour les 2 équipes
- Médailles souvenirs pour les 2 équipes et le corps arbitral
- Coupe pour le Vainqueur qui sera remise en jeu l'année suivante

#### **Article 5 : CAS NON PREVUS**

Les cas non prévus dans le présent règlement, s'ils ne figurent pas dans le règlement des clubs, seront tranchés par la C.D.G.C. du District Aveyron Football et en dernier ressort par le conseil d'administration de l'Aveyron.

2022/2023

# ANNEXE 2

## DISTRICT AVEYRON FOOTBALL

Présentation de vos principaux indicateurs financiers

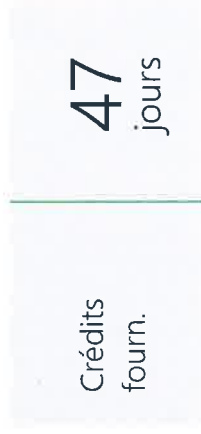
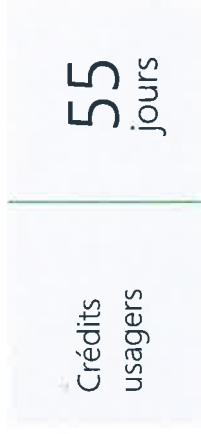


DISTRICT AVEYRON FOOTBALL  
Gestion du football amateur

COMPLEXE SPORTIF DE LA ROQUE

12850 ONET LE CHATEAU

## Votre association en quelques chiffres



# Analyse de votre activité

Gestion du football amateur

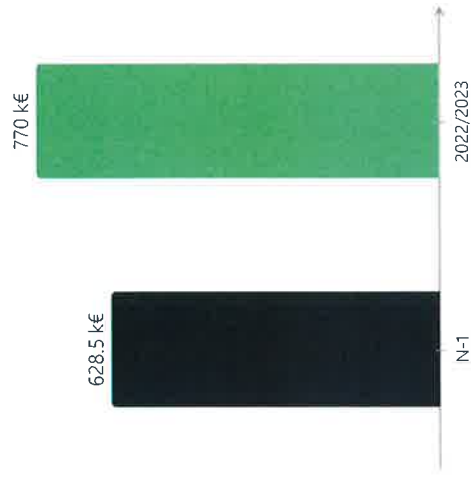
## Produits d'exploitation

2022/2023	770 005 €
N-1	628 519 €



+22.5%

+141 486 €





Produits de fonctionnement	30/06/2023	30/06/2022	Variation	Commentaires
Clubs (compétitions et engagements, licences, cotisations, ...)	251 292	221 546	29 746	Engagement + 16 k€ (futsal)
Subventions (FFF, LFO, ANS, CDal...)	284 088	232 500	51 588	ANS + 12k€, Cdal + 7 k€, LFO FFF formation + 22 k€
Partenariat privé	72 300	70 050	2 250	Volonté de poursuivre le développement de ce poste
Organisation phases finales compétitions	80 593	42 538	38 056	Retour schéma classique à Paul-Lignon
Autres (frais bénévoles, ...)	104 142	81 057	23 085	
<b>Total</b>	<b>792 415</b>	<b>647 691</b>	<b>144 724</b>	

## Charges de fonctionnement

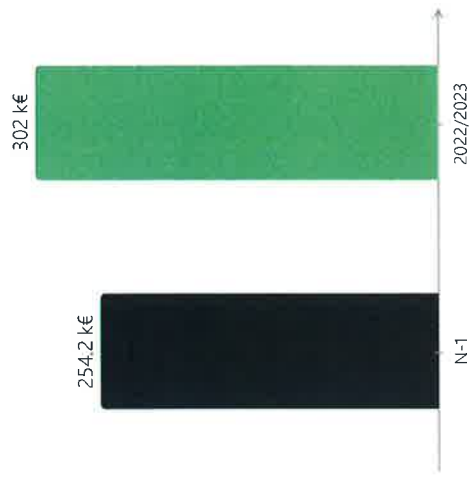
	2022/2023	N-1	% Produits
	301 958 €	254 244 €	43.36%
			45.08%



+18.8%

+47 714 €

Produits d'exploitation : +23.5%



## Charges externes (Détail)

	2022/2023	N-1	Évolution
Fournitures consommables	28 004 €	21 361 €	+6 643 € +31.1%
Sous-traitance	1 740 €	8 725 €	-6 985 € -80.1%
Locations, Charges locatives	17 618 €	16 747 €	+871 € +5.2%
Entretien, Réparations	1 294 €	5 774 €	-4 480 € -77.6%
Primes d'assurance	2 669 €	2 510 €	+159 € +6.3%
Intermédiaires et honoraires	11 964 €	12 209 €	-245 € -2%
Informations et communications	1 589 €	2 703 €	-1 114 € -41.2%
Transports	0 €	75 €	-75 €
Déplacements, Réception	84 907 €	57 853 €	+27 054 € +46.8%
Frais postaux, Télécom.	12 552 €	9 711 €	+2 841 € +29.3%
Frais bancaires	1 569 €	1 440 €	+129 € +9%
Autres services extérieurs	138 052 €	115 135 €	+22 917 € +19.9%
<b>TOTAL</b>	<b>301 958 €</b>	<b>254 244 €</b>	<b>+47 714 € +18.8%</b>

Charges de fonctionnement	30/06/2023	30/06/2022	Variation	Commentaires
Organisation phases finales compétitions	90 363	74 859	15 503	
Pratique du football	47 690	40 276	7 413	
<b>Total</b>	<b>138 052</b>	<b>115 135</b>		

## Impôts et taxes

	% Produits
2022/2023	2.1%
N-1	0.8%

14 653 €

4 501 €

⚡ +225.5%

+10 152 €



Produits d'exploitation : +23.5%

En augmentation sous l'effet de la taxe foncière et de la taxe sur les salaires



## Charges de personnel

% Produits

2022/2023

395 424 €

N-1

337 819 €

56.78%

59.9%

395.4 k€



337.8 k€

N-1

2022/2023



+17.1%

+57 605 €

Produits d'exploitation : +23.5%

## Résultat de l'exercice



## Compte de résultat

	2022/2023	N-1	Evolution
Ressources associatives	294 723 €	242 783 €	+21.4%
Chiffre d'affaires	401 708 €	321 196 €	+25.1%
Transferts de charges	57 375 €	57 738 €	-0.6%
Reprises sur provisions	4 416 €	0 €	
Autres produits d'exploitation	11 782 €	6 802 €	+73.2%
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>770 005 €</b>	<b>628 519 €</b>	<b>+22.5%</b>
Achats consommés	0 €	9 792 €	
Autres achats et charges externes	301 958 €	254 244 €	+18.8%
Aides financières	0 €	0 €	
Impôts et taxes	14 653 €	4 501 €	+225.5%
Charges de personnel	395 424 €	337 819 €	+17.1%
Reports en fonds dédiés	0 €	0 €	
Dotations aux amortissements	45 300 €	43 783 €	+3.5%
Dotations aux provisions	0 €	2 504 €	
Autres charges d'exploitation	9 665 €	632 €	
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>767 001 €</b>	<b>653 275 €</b>	<b>+17.4%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3 004 €</b>	<b>-24 756 €</b>	
Résultat financier	-12 832 €	1 552 €	
<b>Résultat courant</b>	<b>-9 828 €</b>	<b>-23 203 €</b>	<b>+57.6%</b>
Résultat exceptionnel	14 721 €	15 475 €	-4.9%
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>3 902 €</b>	<b>-8 348 €</b>	

# Votre Bilan

au 30/06/2023

## Bilan au 30/06/2023

**ACTIF**  
1 528 201 €

**PASSIF**  
1 528 201 €



FONDS DE ROULEMENT 535 661 €

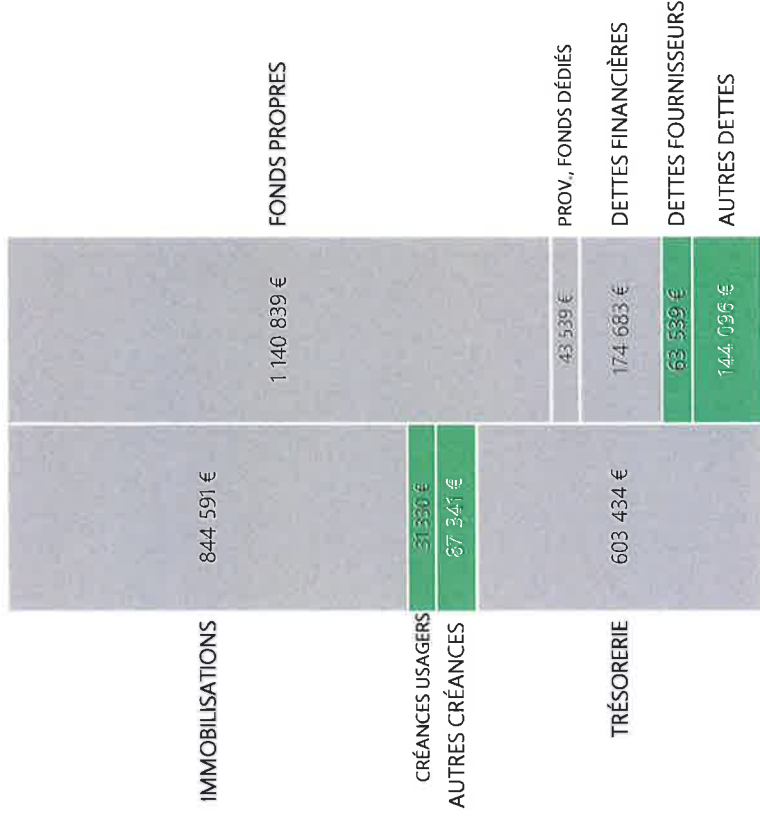
EXCÉDENT EN F.R. 14 298 €

TRÉSORERIE 549 959 €

## Bilan au N-1

**ACTIF**  
1 566 696 €

**PASSIF**  
1 566 696 €



FONDS DE ROULEMENT 514 470 €

EXCÉDENT EN F.R. 88 964 €

TRÉSORERIE 603 434 €



**Les nouvelles formations**

**Rappels et modalités d'inscription**

**ANNEXE 3**





INSTITUT DE FORMATION  
DU FOOTBALL



# Formation des Educateurs

# ENJEUX DE LA FORMATION

FORMER  
EN QUALITÉ  
POUR STRUCTURER NOS  
CLUBS



# Une nécessaire évolution

## Des attentes fédérales

- Vision et enjeux FFF/DTN
- Le club de demain
- L'éducateur de demain
- Le joueur de demain

## Des injonctions

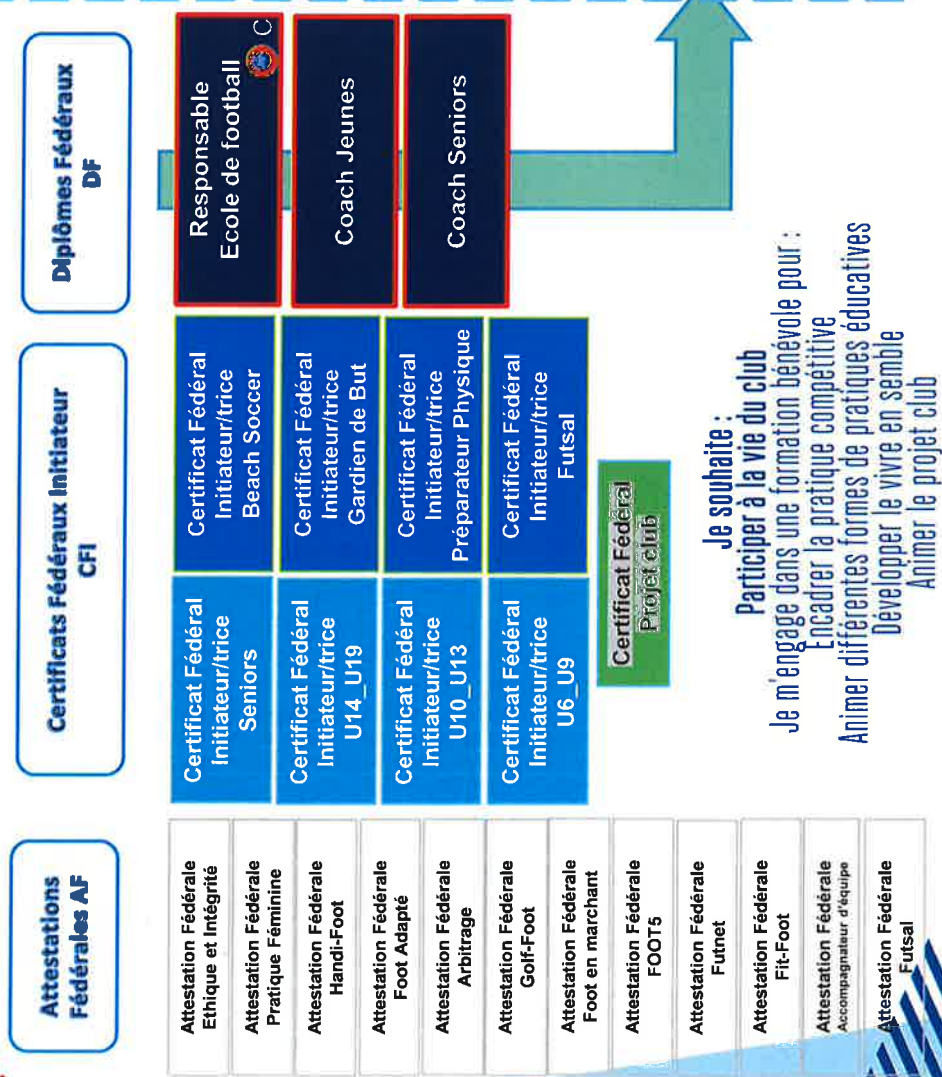
- France Compétences
- Employabilité
- Etat
- Sécurité + Ethique et intégrité



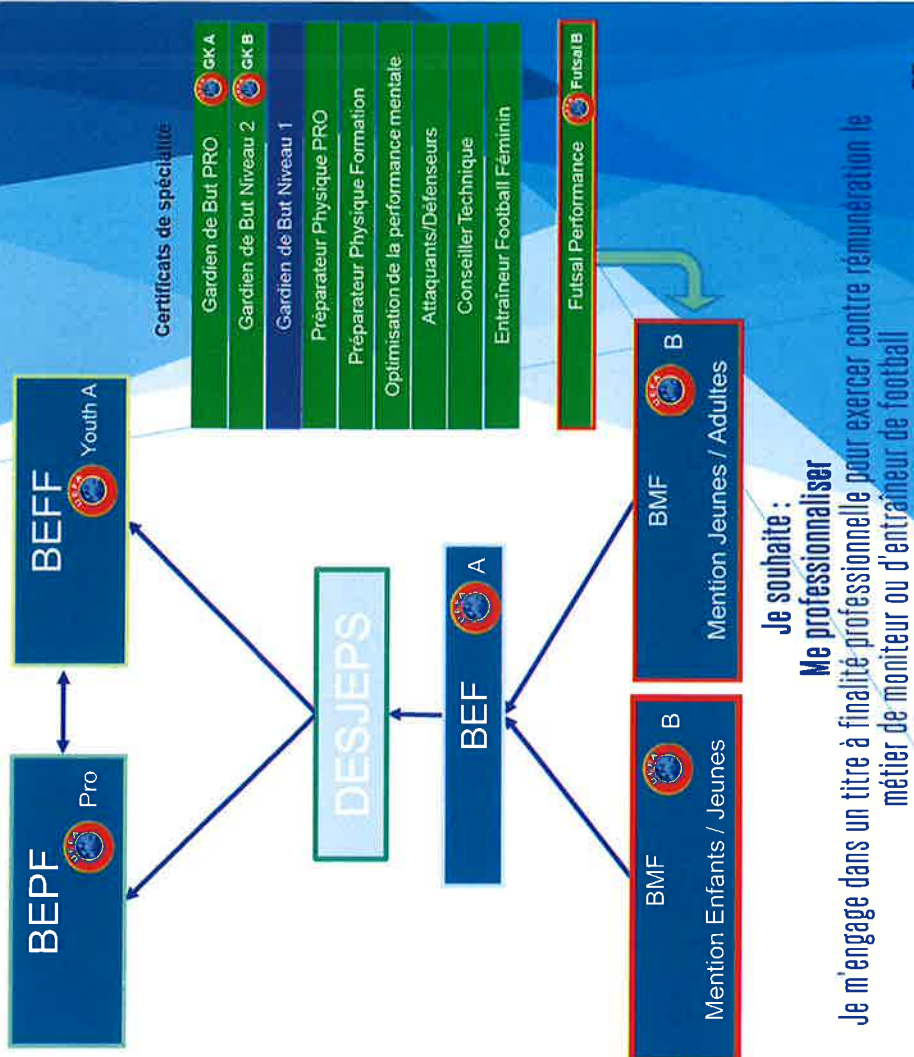


# La filière de formation des éducateurs

## Parcours bénévole



## Parcours Professionnel



# Des Equivalences et un

## Tuilage jusqu'en 26/27

<b>MODULE U7 U9 U11 U13 U15 U17 U19 SENIORS</b>	<b>CFI U6-U9 CFI U10-U13 CFI U14-U19 CFI SENIORS</b>
<b>MODULE ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE</b>	<b>ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE</b>
<b>CFF4</b>	<b>CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ</b>
<b>MODULES U7 + ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE</b>	<b>DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL</b>
<b>+ CFF1 + CFF4 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE*</b>	<b>DF COACH JEUNES</b>
<b>CFF2 OU CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE*</b>	<b>DF COACH SENIORS</b>
<b>CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE*...</b>	<b>POSSIBILITÉ DE CERTIFIER SI 2 MODULES D'UN MÊME CFF</b>
<b>CFF1 - CFF2 - CFF3 - CFF4</b>	<b>EXEMPLE : MODULE U13+MODULE U15 = CFF2</b>

\*Une journée de 8h spécifique organisée territorialement

FIN DU DISPOSITIF DE TUILAGE : 30 JUIN 2027





# Les Certificats Fédéraux

## Initiateurs

CFI

U6/U9 – U10/U13 – U14/U19 – Seniors

12h présentiel + 4h FOAD + 8h MSP

Processus en alternance sur 1 mois maximum

Bloc 1  
6h  
Présentiel



FOAD  
Asynchrone  
2h00

Pratique en club  
8h

Bloc 2  
6h  
Présentiel

FOAD  
Asynchrone  
2h00

Evaluation finale  
(Facultatif)  
Distanciel  
30'

# Les Diplômes Fédéraux

Responsable Ecole de Football – **Coach Jeunes** – Coach Seniors

Processus en alternance sur 10 mois maximum

Positionnement  
Présentiel  
7h

Semaine 1  
18h30

FOAD  
Asynchrone  
1h

Pratique en club  
30h

Semaine 2  
18h30

FOAD  
Asynchrone  
1h

Pratique en club  
30h

Certification en  
club ou en  
institut



DISTRICT AVEYRON

ANTENNE LOZÈRE

**ACCOMPAGNEMENT (DOUBLE TUTORAT) : Maître de stage + Tuteur**

# Formations FUTSAL



**DATES**

[Voir Tableau](#)



**DUREE**

[Voir Tableau](#)



**LIEUX**

[Voir Tableau](#)



FORMATIONS	DATES	LIEUX
FUTSAL (3 heures)	Lundi 04 Décembre 2023 19h00 à 22h00	LOZERE
FUTSAL (3 heures)	Mardi 05 Décembre 2023 19h00 à 22h00	SUD
FUTSAL (3 heures)	Lundi 11 Décembre 2023 19h00 à 22h00	CENTRE
FUTSAL (3 heures)	Mardi 12 Décembre 2023 19h00 à 22h00	OUEST



# Statuts des Educateurs

SAISON		2023-2024
DISTRICT AVEYON FOOTBALL - STATUT DES EDUCATEURS		
CATEGORIE	Diplômes Requis	
U11 Niveau 1	CFI U10 à U13 Certifié (Licence Educateur Fédéral)	
U13 D1	CFI U10 à U13 Certifié (Licence Educateur Fédéral)	
U15 D1	CFI U14 à U19 Certifié (Licence Educateur Fédéral)	
U17 D1	CFI U14 à U19 Certifié (Licence Educateur Fédéral)	
Séniors D2	CFI Séniors Certifié (Licence Educateur Fédéral)	
	BMF : Responsable du Projet Sportif/Educatif/Associatif	
Séniors D1	CFF3 Certifié (jusqu'en 2027) ou <b>Coach Séniors</b> (Licence Educateur Fédéral) : Responsable de l'équipe D1	
	<p style="text-align: center;"><u>Présence du</u> <u>Responsable</u> <u>d'équipe sur le</u> <u>banc</u> <u>obligatoire</u></p>	



# Merci et Bonne Saison !



Contact :  
Gilles BOSCUS CT PPF-FC  
06.45.68.73.23



